

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + HEBDOS**

**Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources
et à la nouvelle économie**

**Une aide fiscale redessinée pour les régions ressources
et la nouvelle économie**

Montréal, le 7 février 2008 – Le Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie rend public aujourd’hui son rapport remis à la ministre des Finances, M^{me} Monique Jérôme-Forget. Le groupe recommande de maintenir une aide aux entreprises des régions ressources et de la nouvelle économie tout en révisant en profondeur les critères sur lesquels cette aide est versée. Ainsi, il propose :

- de définir l’aide aux régions moins développées en fonction de l’éloignement, un lien étroit existant entre régions éloignées et régions en difficulté;
- de remplacer les crédits d’impôt calculés sur les emplois par un crédit d’impôt à l’investissement;
- de maintenir un crédit d’impôt remboursable dans le secteur des technologies de l’information pour des emplois à forte valeur ajoutée.

« Ces recommandations contribueront à placer les entreprises québécoises concernées à « armes égales » dans la grande bataille de la compétitivité », a indiqué le président M. Robert Gagné.

Le coût annuel des aides fiscales redessinées pourrait atteindre un niveau similaire aux mesures fiscales actuellement applicables, soit environ 300 millions de dollars.

Le groupe de travail arrive à ces conclusions après avoir tenu des consultations auprès de 120 intervenants concernés par les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie, analysé les 160 mémoires portés à son attention ainsi que les avis sollicités auprès de divers autres experts.

Rappelons que la mise en place de ce groupe de travail avait été confirmée par la ministre des Finances, M^{me} Monique Jérôme-Forget, lors de la présentation du discours sur le budget 2007-2008. Le mandat du groupe de travail portait sur les mesures fiscales suivantes, soit :

- les aides fiscales accordées aux entreprises manufacturières situées en région ressource;
- les crédits d’impôt destinés aux entreprises du secteur de la nouvelle économie qui sont installées dans des sites désignés (ex. : Cité du multimédia).

Le groupe de travail était constitué de M. Robert Gagné, professeur titulaire et directeur de l'Institut d'économie appliquée à HEC Montréal, de M. Luc Godbout, professeur agrégé au Département de sciences comptables et de fiscalité de l'Université de Sherbrooke, et de M. Guy Lacroix, professeur titulaire au Département d'économique de l'Université Laval.

Régions ressources : des solutions équitables

Le groupe de travail constate que :

- globalement, et par rapport à leur poids économique, les régions ressources reçoivent davantage que les régions centrales et les régions métropolitaines si l'on considère l'ensemble des aides accordées aux entreprises;
- de nombreuses entreprises québécoises sont confrontées à un problème de productivité et un écart de développement économique persiste entre les régions ressources et le reste du Québec;
- certaines régions subissent un désavantage structurel réel par rapport à d'autres régions et elles doivent être soutenues;
- la principale cause de ces problèmes provient de l'éloignement de ces régions par rapport aux principaux centres urbains;
- des lacunes dans les définitions retenues lors de la mise en place des aides fiscales aux régions ressources ont créé des tensions entre les régions, tensions qui autrement n'auraient pas existé;
- le congé fiscal rate sa cible, car il ne bénéficie qu'aux entreprises en bonne santé financière, et son principe est critiquable, puisque non lié au respect de critères d'emploi ou d'investissement.

Le groupe de travail recommande au gouvernement :

- de définir l'aide aux régions moins développées en fonction de l'éloignement, un lien étroit existant entre régions éloignées et régions en difficulté :
 - un découpage territorial basé sur l'éloignement des régions administratives à partir du centre des trois régions métropolitaines est proposé, qui implique une répartition des régions éloignées en deux groupes, selon qu'elles sont localisées dans la zone intermédiaire (entre 200 km et 300 km) ou dans la zone la plus éloignée (plus de 300 km);
- de remplacer les crédits d'impôt calculés sur les emplois et le congé fiscal pour les PME manufacturières par un crédit d'impôt à l'investissement :
 - versé à l'ensemble du secteur manufacturier à un taux de 40 % dans la zone la plus éloignée (Abitibi-Témiscamingue; Côte-Nord; Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine; Est du Bas-St-Laurent) – le taux étant ramené à 20 % dans la zone intermédiaire (Saguenay et Ouest du Bas-St-Laurent);
 - ciblé sur les entreprises dont le capital versé est inférieur à 250 millions de dollars pour l'achat de matériel de fabrication et de transformation;

- de maintenir pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, des crédits d'impôt liés à l'emploi – en plus de la nouvelle aide à l'investissement des régions éloignées en raison de difficultés sévères auxquelles est confrontée cette région;
- d'appliquer les programmes d'aide jusqu'en 2015;
- d'instaurer des mesures transitoires souples, en laissant aux entreprises, qui bénéficient actuellement des aides fiscales, le choix de conserver le système actuel jusqu'à sa fin annoncée ou de se prévaloir du nouveau;
- d'appliquer des programmes d'aide budgétaire spécifiques à l'intention des régions en difficulté qui n'ont pas à surmonter l'obstacle de l'éloignement :
 - ainsi, avec le régime proposé et au terme des aides fiscales actuelles, la région de la Mauricie et les trois MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau devraient continuer à bénéficier des programmes d'aide financière du gouvernement.

Le coût des nouvelles mesures serait du même ordre que celui des aides actuelles, soit environ 100 millions de dollars.

La nouvelle économie : des aides nécessaires

Le groupe de travail constate que :

- le secteur des technologies de l'information est soumis à une très vive concurrence sur le plan mondial;
- les gouvernements de pays développés, comme ceux des économies émergentes, n'hésitent pas à intervenir pour appuyer les entreprises situées sur leur territoire;
- le Québec a de la difficulté à maintenir sa place au sein du Canada malgré sa main-d'œuvre qualifiée.

Le groupe de travail recommande :

- d'accorder un crédit d'impôt remboursable dans le secteur des technologies de l'information :
 - de 30 % sur les salaires versés, jusqu'à un maximum de 20 000 \$ par emploi, par année;
 - applicable seulement aux emplois à forte valeur ajoutée;
 - ciblé sur les entreprises ayant une masse critique minimale de plus de cinq employés admissibles sur l'ensemble du territoire québécois, mettant fin à l'expérience des sites désignés;
 - ayant effet jusqu'en 2015;
- d'instaurer des mesures transitoires souples, en laissant aux entreprises, qui bénéficient actuellement des aides fiscales, le choix de conserver le système actuel jusqu'à sa fin annoncée ou de se prévaloir du nouveau;
- de ne pas poursuivre au-delà de la période déjà prévue les aides fiscales aux quatre autres secteurs de la nouvelle économie (technologies des matériaux; services de nature scientifique et technologique; technologies de la production; et secteur des biotechnologies) et de les remplacer par une aide budgétaire qui est mieux adaptée à des secteurs d'activité aussi diversifiés et dont les activités innovantes sont difficilement identifiables.

L'appui apporté aux technologies de l'information serait au moins équivalent aux aides fiscales à la nouvelle économie, soit environ 200 millions de dollars.

La conclusion du groupe de travail

Après analyse, le groupe de travail est arrivé à la conclusion que même si elles ne représentent qu'une part limitée des aides fiscales totales, les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie revêtent une importance stratégique pour les entreprises concernées.

En évaluant les aides fiscales sous leurs différents aspects, le groupe de travail a privilégié une approche constructive et tournée vers l'avenir. La démarche que nous proposons et les recommandations qui en résultent visent en effet à placer les entreprises québécoises concernées « À armes égales », dans la grande bataille de la compétitivité et de la concurrence sur les marchés.

Autant pour les aides aux régions ressources que pour celles à la nouvelle économie, le groupe de travail en est arrivé à des recommandations qui permettront, espère-t-il, de construire sur des bases solides les futures initiatives gouvernementales tout en gardant en tête la limite dans la capacité financière du gouvernement.

- 30 -

Source : Jacques Delorme
418 528-7382